

Aux membres du Conseil communal de Prangins

# Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mercredi 17 février 2021

Sous la présidence de M. Daniel Bujard, PRESIDENT du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 17 décembre 2020
- 4) Assermentation de deux nouvelles conseillères
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Communications des délégués pour Police Nyon Région (PNR)
- 7) Communications des délégués pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- 8) Election d'un membre pour la Commission de Gestion (CoGest)
- 9) Election d'un membre pour la Commission des Finances (CoFin)
- Election d'un-e délégué-e pour le Conseil d'établissement de La Roche-Combe
- 11) Préavis municipal N° 61/20
  - Demande de crédit de CHF 290'000.- TTC pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers
- 12) Interpellation de M. le Conseiller communal Yvan Bucciol « Interdiction des vélos à la montée de la Route de la Bossière »
- 13) Communications de la Municipalité
- 14) Annonce des préavis à venir
- 15) Propositions individuelles et divers
- 16) Contre-appel
  - Le PRESIDENT salue le Syndic, les Conseillers Municipaux, les Conseillers communaux, les personnes de la presse présentes.

### 1/ Appel

Avec 47 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 46 voix, le PRESIDENT ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mme Liliane Gavillet ainsi que MM. Reynald Pasche, Marc Pittet, Stefano Rosselet et Rudolf Schnider.

### 2/ Adoption de l'ordre du jour

### L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 3/ Approbation du procès-verbal du jeudi 17 décembre 2020

Mme Catherine Stoudmann demande, à la page 528, la rectification du vote concernant le préavis municipal N° 59/20. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

- M. Roland Haas demande, à la page 515 et le dépôt de son amendement, la rectification comme suit :
- « Amendement de M Roland Haas :
- Diminution des recettes de CHF 500'000,- »
- M. Roland Haas précise également, à la page 513 et son intervention sur la rétrocession par le Canton aux communes, après relecture de l'article des faits, « le conseil d'Etat a décidé de prendre des mesures de soutien extraordinaires».
- M. Jean-Marc Bettems souhaite modifier les propos de Mme Dominique-Ella Christin, à la page 534 comme suit : « Cette action novatrice, qui répond au postulat Bettems « promotion des énergies renouvelables » de notre organe délibérant... »

## Le procès-verbal est accepté par 44 oui, 0 non et 2 abstentions

### 4/ Assermentation de deux nouvelles conseillères

Mmes Hayriye Catalkaya et Marijana Mijanovic, pour l'Entente Pranginoise ainsi que M. Samir Abid, pour l'Alternative Pranginoise prêtent serment devant le Conseil.

A la suite des ces assermentations, les délibérations se font sur la base de 49 voix.

### 5/ Communications du Bureau du Conseil

Le PRESIDENT informe le Conseil communal de la démission de Mme Inmaculada Girard et M. Daniel Corod, pour l'Entente Pranginoise. M. le Président lit leurs lettres de démission.

Le PRESIDENT informe le Conseil de la composition du nouveau comité de l'Alternative Pranginoise. M. Nicolas Aeschimann a été nommé comme chef de groupe auprès du Conseil communal et président du groupe. Mme Bettina Venezia a été nommée vice-présidente. Mme Fabienne Zingg rejoint également le comité de l'Alternative Pranginoise.

Le PRESIDENT informe le Conseil que le Bureau du Conseil est à la recherche de 15 personnes pour procéder au dépouillement du scrutin du dimanche 7 mars 2021 dans de bonnes conditions.

Toutes les mesures seront prises, selon les directives édictées par le Canton, afin de respecter les règles sanitaires. Un plan sanitaire, approuvé par la préfecture, sera établi et transmis à l'ensemble des personnes présentes le jour cité. M. Daniel Bujard étant candidat à la Municipalité, il informe le conseil communal qu'il sera responsable du dépouillement électoral communal et fédéral, le dépouillement électoral municipal sera sous la responsabilité de Mme Giovanna Bachmann, vice-présidente du Conseil communal.

### 6/ Communications des délégués pour Police Nyon Région

Pas de communication de la part des délégués.

# 7/ Communications des délégués pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Pas de communication de la part des déléguées.

### 8/ Election d'un membre pour la Commission de Gestion (CoGest)

A la suite de la démission de Mme Inmaculada Girard du Conseil communal, M. Olivier Binz propose M. Sébastien Rumley pour la remplacer à la Commission de Gestion.

### M. Sébastien Rumley est élu par applaudissements.

### 9/ Election d'un membre pour la Commission des Finances (CoFin)

Suite à la démission de Mme Karine Ferroni-Sayag du groupe de l'Alternative Pranginoise, Mme Bettina Venezia propose M. Nicolas Aeschimann pour la Commission des Finances.

### M. Nicolas Aeschimann est élu par applaudissements.

### 10/ Election d'un-e délégué-e pour le Conseil d'établissement de La Roche-Combe

Suite à la démission de Mme Roxanne Gyr, M. Olivier Binz propose Mme Hayriye Catalkaya.

Mme Hayriye Catalkaya est élue par applaudissements.

### 11/ Préavis municipal N° 61/20

- Le PRESIDENT appelle M. François Krull, président de la commission ad hoc.
- M. François Krull lit les conclusions du rapport.
- Le PRESIDENT ouvre la discussion.
- M. Peter Dorenbos souhaite savoir, en page 7 du préavis, les raisons pour lesquelles le registre des entreprises n'apparaît pas, bien que Prangins ne fasse plus partie de Nyon de région. Il souhaite savoir si cette liste reste « aux mains » de Nyon Région.
- M. François Krull n'a pas d'informations.
- M. Igor Diakoff confirme que Nyon Région détient actuéllement le registre des entreprises. Selon la Loi sur les activités économiques des communes vaudoises et les articles 7, 7a, 7b et 7c précisent le détail quant à cette gestion. Treize entreprises sur le territoire de Prangins sont donc encore gérées par Nyon Région du fait de cette obligation légale. Une discussion concernant ceci aura lieu dans le courant de l'année 2021 mais celle-ci ne fait pas partie de ce préavis. De plus, la principale raison d'être de ce registre des entreprises concernant Prangins est la facturation d'une taxe pour les déchets. Cette facturation pour 2021 ayant déjà eu lieu, du temps est à disposition pour regarder ceci pour 2022.
- M. Peter Dorenbos est étonné du chiffre évoqué par M. Igor Diakoff et qu'il est erroné.
- M. Igor Diakoff se réfère au chiffre cité sur le site de Région de Nyon.
- M. Peter Dorenbos se réfère à la page 6 du préavis qui évoque les services de base et les outils collaboratifs ainsi que les outils de messagerie et d'agenda. Il souhaite savoir si ces outils seront gérés par la société Infolog jusqu'à mars 2022, date de la rupture du contrat et nécessitera donc une reprise de ces outils ultérieurement.
- M. François Krull précise que c'est la société Infolog qui fournit également ces outils. La reprise de ces outils sera traitée ultérieurement et éventuellement dans un autre préavis.
- M. Igor Diakoff, confirme les propos de M. François Krull et indique que ce point traitant de ces outils n'entre pas dans le cadre de ce préavis. Cependant, M. Igor Diakoff rappelle que les outils tels que la gestion d'un agenda, des e-mails et autres sont disponibles en quantité suffisante à travers l'internet et ne nécessite pas d'urgence quant à la fin de la gestion de ceux-ci par la société Infolog.
- M. Peter Dorenbos pense qu'une partie du matériel utilisé par la commune sont la propriété de la société Infolog. Il imagine donc que le préavis présenté ce soir ne correspond qu'à une partie de l'investissement du matériel informatique. M. Peter Dorenbos pense donc que la Commune devra réinvestir dans du matériel informatique à l'échéance du contrat.

- M. Peter Dorenbos aimerait également savoir si le site <u>www.prangins.ch</u> est la propriété de la société Infolog ou de la Commune.
- M. Igor Diakoff rappelle qu'une partie du matériel hardware (ordinateurs), a été remplacé en fin d'année 2020 pour permettre à des collaborateurs de la Commune le télétravail, à hauteur de 13 ordinateurs portables. Concernant les ordinateurs restants, leurs contrats arrivent à échéance en mars 2022, ce matériel sera repris à l'échéance par la société Infolog.

Concernant le site internet de la commune, celui-ci est géré par une autre entreprise, présente sur le district de Nyon. Le site de la Commune ne sera donc pas impacté par le changement de prestataire informatique.

- M. Peter Dorenbos aimerait savoir si, en page 9, le montant de CHF 30'000.-coûts mentionné correspond au montant total budgété ou s'il faut y ajouter les charges sociales.
- M. François Krull répond, qu'après avoir posé la question au municipal en charge ainsi qu'à la secrétaire municipale, il s'avérait moins onéreux de procéder de cette façon que de faire intervenir des consultants externes.
- M. Igor Diakoff répond que certaines heures seront compensées et d'autres heures seront payées. Il n'est pas possible de répondre exactement à la question de M. Peter Dorenbos.
- M. Claude Favre a fait un rapide calcul de ce nombre d'heures qui correspond à environ 62.5 jours pour effectuer la reprise de toutes ces données. Il juge « excessif » ce temps attribué pour ce travail.
- M. François Krull indique que la société Prime Technologies, qui a été retenue, a transmis un planning détaillé. Cette entreprise possède de l'expérience et est « jugée » sérieuse.
- M. André Fischer regrette la légèreté du traitement de ce dossier par la Municipalité. Il pense que ce dossier aurait dû être traité plus en amont car cela fait trois ans que la Commune connaît la fin du contrat. Il votera tout de même ce préavis qui permettra une migration intelligente du système informatique communal.
- M. Igor Diakoff réfute les propos de M. André Fischer quant à la « légèreté » affichée par la Municipalité pour traiter ce domaine. De plus, la société Infolog n'a annoncé que le 25 janvier 2020 son souhait de résilier le contrat.
- M. Jean-Marc Bettems souhaiterait savoir si chaque collaborateur recevra l'intégralité des softwares du package afin de connaître le coût par utilisateur d'une éventuelle nouvelle licence installée.
- M. François Krull précise, selon les données en sa possession, que 12 ou 14 postes seront équipés de ces nouvelles licences.

Mme Catherine Stoudmann souhaite connaître le nom du fournisseur de ces logiciels.

- M. François Krull répond que le prestataire est la société Prime technologies qui possède ses bureaux près de Morges. C'est une société bien implantée dans l'Ouest lausannois. Il précise que de nombreux logiciels développés par cette société sont utilisés par plusieurs communes.
- M. Rémy Cochet, en tant que membre de la CoGest depuis plus de dix ans, rappelle qu'à maintes reprises cette dernière a pointé du doigt la commune de Prangins du fait qu'aucun inventaire concernant le hardware ou le software n'ait été effectué. M. Rémy Cochet regrette que les souhaits de la CoGest n'aient pas été suivis concernant cet inventaire. Il précise, à propos du site internet, que celui-ci est géré par la société PixInside SA à Gland. M. Rémy Cochet a constaté que les communes de Nyon, Rolle ou Gland utilisent les services de la société Prime Technologies. Il regrette qu'il ait fallu faire appel à la société AWK pour réaliser cet appel d'offre public pour un montant inférieur à CHF 350'000.-, montant qui ne nécessitait pas cette démarche. L'investissement dans la société AWK aurait ainsi pu être évité si les recommandations de la CoGest avaient été suivies.
- M. Igor Diakoff remercie M. Rémy Cochet pour ces précisions et questions. Il précise que l'inventaire évoqué a été réalisé et présenté en 2017.

Concernant la sollicitation de la société AWK, celle-ci a été souhaitée car le fait que plusieurs communes utilisent un logiciel n'est pas obligatoirement un gage de qualité. M. Igor Diakoff cite Descartes : « la pluralité des voix n'est pas une preuve, pour les vérités malaisées à découvrir, tant il est bien plus vraisemblable qu'un seul homme les ait rencontrées [plutôt] que tout un peuple ». La Municipalité souhaitait l'avis d'un professionnel et non seulement de plusieurs communes utilisatrices.

L'argument de M. Rémy Cochet qui indique que ce dossier ne nécessitait pas d'appel d'offre est inexact. Le calcul a du se faire sur une période de 5 ans, ceci exigeant bien, au vu du montant engagé, la nécessité d'un appel d'offre.

- M. Claude Favre aimerait savoir si les membres de la commission, entre autre MM. Krull et Rumley, travaillant dans le domaine informatique s'ils sont satisfaits des logiciels indiqués.
- M. François Krull se base sur l'analyse des documents fournis pour donner sa réponse. Le travail d'analyse a été très bien fait par la société AWK. Il pense qu'il n'y a pas de raison de craindre un futur manque pour ces futurs logiciels.
- M. Sébastien Rumley indique qu'aucun logiciel n'est parfait dans son utilisation. Il se base notamment sur une discussion avec la secrétaire municipale, Mme Pingoud, qui a grandement participé à l'analyse et au choix des logiciels proposés. Elle sera très satisfaite de procéder à cette migration logicielle. Ceci a convaincu M. Sébastien Rumley dans sa décision de commissionnaire.
- M. Jean de Wolff de Moorsel, également commissionnaire, précise que ce préavis analyse des besoins en « périmètre constant ». Il est important que ces logiciels évoluent selon les besoins et envies des collaborateurs et des citoyens. Au vu de « l'historique » de cette société, Prime Technologies, à travers son implantation dans la région et son souhait de développer ses activités, il paraît juste de s'engager avec elle.

M. Igor Diakoff précise que les solutions « ERP » (Enterprise resource planning, planning de ressources d'entreprise), gèrent, en Suisse, l'équivalent de deux millions et demi d'habitants et que l'on compte 5'000 utilisateurs quotidiens.

Le PRESIDENT clôt les débats.

M. François Krull lit les conclusions du préavis municipal N° 61/20.

Vote

# Le préavis municipal N° 61/20 est accepté par 44 oui, 0 non et 5 abstentions

M. Igor Diakoff remercie le Conseil communal pour ce vote ainsi que Mme Laure Pingoud pour le travail accompli sur ce préavis. Il remercie également tous les chefs de service qui ont pris le temps de répondre aux questions d'AWK pour établir un cahier des charges de qualité.

M. Sébastien Rumley attire l'attention du Conseil que l'acquisition de ce logiciel ne permet pas aux prochaines autorités de « se relâcher » quant au développement du domaine informatique au sein de la Commune.

12/ Interpellation de M. le Conseiller communal Yvan Bucciol « Interdiction des vélos à la montée de la Route de la Bossière »

Selon le règlement du Conseil communal, l'interpellation de M. Yvan Bucciol doit être appuyée par au moins cinq conseillers. Ceci étant le cas, le PRESIDENT invite M. Yvan Bucciol à présenter succinctement son interpellation aux membres du Conseil.

M. Yvan Bucciol fait projeter la page internet suivante: https://prangins.ch/tourisme/prangins-se-presente/ où l'on retrouve les armoiries de la Commune qui symbolisent la réunion de trois communes : Prangins, Bénex et Promenthoux. Or la question posée dans l'interpellation porte sur un axe essentiel qui relie la plage de Promenthoux et le village de Prangins. Il semble à M. Yvan Bucciol que ce projet d'interdiction de circuler pour les cyclistes fait l'objet d'un traitement très léger et porte atteinte à la liaison importante entre ces deux lieux. Après étude du Plan Directeur Communal (PDCom), il s'avère que ce tracé figure sur le PDCom, probablement pour une excellente raison.

De ces observations, M. Yvan Bucciol pose trois questions au municipal en charge, M. Denys Chevalier.

M. Denys Chevalier n'a pas de réponse à apporter à ce jour. Une information sera transmise à M. Yvan Bucciol.

Une proposition sera faite d'ici fin mars par Pro Vélo Suisse.

### 13/ Communications de la Municipalité

### M. le Syndic

### Point Covid-19

M. le Syndic annonce que les séances en visioconférences sont organisées en priorité. Les prochaines déclarations du Conseil Fédéral avec de nouvelles décisions auront lieu le 24 février. Quelques allègements sont envisagés, notamment la réouverture des musées en mars. Cependant, la fermeture des restaurants serait maintenue jusqu'à fin mars, seule l'ouverture des terrasses en avril serait envisagée ainsi que l'ouverture des évènements culturels en avril avec du public.

### Vie du village

M. le Syndic annonce que la Commune de Prangins recense une nouvelle centenaire en la personne de Mme Marguerite Baudat, qui a fêté ses cent ans le 17 février. Son parcours apparaît sur le site internet de la Commune. La Commune a souhaité lui offrir l'installation d'un système audio ainsi qu'un abonnement au Tea-room de Prangins pour un café gratuit quotidien.

### **Finances**

- M. le Syndic annonce des dépassements extraordinaires et imprévisibles. Douze comptes sont concernés :
- 1/ Compte N° 180.3517, participation à des charges cantonales de trafic et d'énergie, pour un montant de moins de CHF 10'000.- . La DGMR avait annoncé un montant qui ne correspondait pas à la facture reçu.
- 2/ Compte N° 180.3528, « Publibike », un dépassement inférieur à CHF 10'000.pour un contrat supplémentaire signé entre juillet et décembre 2020.
- 3/ Compte N°352.3012, « Salaire personnel occasionnel » concerne le personnel auxiliaire pour effectuer la désinfection des classes d'écoles et d'autres locaux.
- 4/ Compte N° 355.3141, « Entretien bâtiments » Le dépassement le budget CHF 29'239.- pour des travaux incontournables d'étanchéité et de mise en conformité. Ce compte avait été amendé lors du vote du Budget.
- 5/ Compte N° 410.3189, « Vandalisme », le dépassement s'élève à CHF 10'000.-6/ Compte N° 440.3114, « Achat de machines, matériels d'exploitation et entretien » pour un montant inférieur à CHF 10'000.-.
- 7/ Compte N°452.3888, « Frais de transports, enlèvement d'ordures » pour un montant inférieur à CHF 10'000.-.
- 8/ Compte N° 461.3185, « Honoraires et frais d'expertises » pour un montant inférieur à CHF 10'000.-.
- 9/ Compte N° 520.3188, « Frais de transports », pour un montant inférieur à CHF 10'000.-.
- 10/ Compte N° 712.3526, « Participation des charges de prévoyance sociale », pour un montant de CHF 40'000.-.
- 11/ Compte N° 180.4525, « Ligne TPN 805 », le décompte définitif pour l'année 2019 comporte des coûts supplémentaires de l'ordre de CHF 87'000.-.

Malgré tous ces dépassements imprévus, les charges budgétées devraient être maîtrisées. Concernant le décompte final a été connu cette semaine. Il s'avère,

probablement, que la prévision en matière de recettes fiscales ne sera pas atteinte.

### Ressources Humaines

M. le Syndic annonce la démission de la secrétaire municipale, Mme Laure Pingoud pour le 30 avril 2021. Du fait du changement de législature au 1<sup>er</sup> juillet de cette année, il a été convenu que le recrutement pour ce poste sera reporté afin de permettre aux nouveaux conseillers municipaux de participer au processus de recrutement. Mme Donatella Orzan, secrétaire municipale adjointe, assurera la transition jusqu'à l'entrée en fonction du ou de la nouveau/nouvelle secrétaire municipal-e.

### Prix Wakker

La Commune de Prangins a reçu le prix Wakker le 12 janvier 2021. Ce prix est décerné parmi 2272 communes helvétiques. Les trois critères retenus pour primer la Commune de Prangins sont les suivants :

- 1. Développer et construire dans le respect du patrimoine bâti et paysagé
- 2. Apprécier le renforcement de l'identité villageoise par la mise en valeur et l'animation du centre historique
- 3. Avoir eu une politique claire permettant de maitriser un développement adapté au site de qualité

M. le Syndic annonce la fierté de la Commune de recevoir ce prix et traduit la volonté d'une politique cohérente en matière du développement depuis plusieurs décennies. Ce prix est dédié à toutes celles et ceux qui ont participé au développement de cette commune. L'exposition médiatique de la Commune de Prangins fait l'objet d'une « couverture » exceptionnelle en Suisse Alémanique où le prix est réputé.

La remise du prix aura lieu, dans le cadre du Château de Prangins, le 26 juin 2021. Le souhait, si la situation le permet, serait d'associer la population pranginoise à la suite de la cérémonie officielle.

### Mme Dominique-Ella Christin

### Prix Wakker

Mme Dominique-Ella Christin, dans la continuité de M. le Syndic, relève les trois arguments cités précédemment. Patrimoine Suisse souligne la volonté de Prangins de conserver les terres agricoles, à travers, notamment, des deux motions déposées par le Conseil communal lors de cette législature.

La volonté politique de faire appel à des experts extérieurs et des concours d'architecture qui participent à une urbanisation qualitative.

Enfin, la réhabilitation urbaine et sociale du centre historique, qui au travers de nombreuses interventions, a renforcé l'animation, la convivialité et l'habitabilité.

Mme Dominique-Ella Christin souhaite souligner le caractère primordial des autorités politiques durant les législatures 2006-2011 et 2011-2016 et particulièrement le travail remarquable de Mme Martine Baud qui, de 2005 à 2016, a porté des projets importants qui ont renforcés l'animation du centre historique et valorisé son patrimoine, des projets achevés et inaugurés avant son départ. Ces réalisations largement relayées dans la presse sont nombreuses :

- Plan directeur communal
- Rénovation de l'auberge communale
- Démolition de l'ancienne salle communale

- Création espace public broderie
- Réhabilitation de bâtiments classés et gérés par une coopérative d'habitation
- Construction d'une école enfantine et UAPE

### Régionalisation des eaux usées

Actuellement, deux stations d'épuration sont envisagées, toutes les deux de plus petites envergures qu'initialement planifiées. La Commune de Prangins devra se déterminer d'ici à 2022 pour choisir à quelle station elle souhaite se raccorder. Il est à noter que la station du Lavasson a la capacité de traiter les eaux usées de Prangins.

La commune de Nyon a organisé une séance pour informer les communes du bassin d'une étude qui sera menée d'ici fin 2021 avec les détails financiers qui permettra aux communes concernées de prendre une décision.

Mme Dominique-Ella remercie M. André Fischer pour la suspension de sa motion. Elle informera ce dernier dès qu'elle sera en possession de nouveaux éléments.

### Port - Annulation « Fête des 30 ans » - 01.05.2021

Avec regret, l'annulation de cette fête a été officialisée. Le report envisagé au 1<sup>er</sup> mai 2021 est malheureusement impossible du fait de la situation sanitaire actuelle.

### Mme Alice Durgnat-Lévi

### Sécurité

Il avait été noté de nombreuses incivilités lors du dernier déconfinement l'année dernière La PNR réfléchit à une action de prévention proactive, en collaboration avec les services sociaux, afin de limiter d'éventuelles nouvelles incivilités, à l'approche des beaux jours.

La Municipalité a reçu de nombreux courriers de satisfaction de la part des citoyens après constatation de la réduction de la vitesse à la Route de l'Etraz. Cependant, ceux-ci jugent insuffisant le contrôle de la vitesse à d'autres endroits. Ceci explique la mise en place d'un système « Speedy » avant le feu de circulation et le passage piéton. L'alimentation électrique de ce système est autonome.

### **Enfance**

Deux projets d'extension de l'offre parascolaire sont envisagés :

1/ Accueil à la fourmilière pour les enfants de 5 à 8 ans sur le site de La Combe. Pour permettre ceci, la loi exige un accueil le matin ainsi que le mercredi aprèsmidi si le besoin est avéré. Un courrier de l'Office d'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) est attendu afin de pouvoir adresser un courrier pour les parents et permettre le lancement des inscriptions.

2/ Accueil libre pour les 13-18 ans. Un souhait très fort a été émis pour des activités hors périodes scolaires sur la commune de Prangins. Un sondage a été envoyé à plus de 300 ménages pranginois concernés avec un taux de réponse de 20%. C'est principalement la tranche d'âge des 13-14 ans qui a répondu à ce sondage avec des souhaits portant sur les mercredis, samedis et les vacances scolaires. Le souhait d'activités libres a été émis, la réflexion se porte donc sur la disponibilité d'une salle d'animation avec jeux.

### M. Igor Diakoff

Prangins - Baroque

M. Igor Diakoff remercie le Conseil communal pour le vote du budget 2021 en ce qui concerne la culture. Ceci a permis à M. Igor Diakoff d'annoncer à l'association organisant « Prangins Baroque » le soutien financier de la Commune pour l'organisation de l'évènement à la rentrée de septembre 2021 avec probablement une master class les 6 ou 7 septembre 2021 ainsi qu'un concert.

Un concert de jazz est également prévu à l'automne 2021 au centre des Morettes avec le groupe Jazz Squeez Band qui avait déjà officié précédemment lors d'une manifestation de la Commune.

### M. Denys Chevalier

- M. Denys Chevalier informe le Conseil communal de la suspension du préavis municipal N° 62/20 « Demande de crédit de CHF 1'855'000.- TTC destiné à financer la création d'un collecteur d'eaux claires au secteur des Abériaux ». Une mise à l'enquête ayant été déposée, les travaux ont donc été suspendus pour éviter toute remarque.
- M. Denys Chevalier fait part au Conseil communal de la planification des différents travaux qui auront lieu sur le territoire de la Commune durant l'année 2021. (Cf. carte en annexe)

### 14/ Annonce des préavis à venir

- M. le Syndic annonce quatre préavis présentés au premier semestre :
- Demande de crédit de CHF 1'855'000.- TTC destiné à financer la création d'un collecteur d'eaux claires au secteur des Abériaux
- Règlement communal police
- Comptes 2020
- Rapport de gestion 2020

### 15/ Propositions individuelles et divers

M. Jacques Auberson souhaite connaître l'état de sa proposition lors du Conseil communal du 3 novembre 2020 et le versement des jetons de présence de cette séance à une association à but non-lucratif. Il souhaite également savoir si la Municipalité, au vu de la fermeture des restaurants en date du 27 décembre 2020, « offrira » les loyers pour les différents commerces de la commune comme cela avait été le cas lors du mois de mars 2020.

Concernant la proposition de M. Jacques Auberson pour les jetons de présence, le PRESIDENT répond que le Bureau travaille à cette proposition et proposera une solution lors de la séance du 24 mars 2021.

M. le Syndic répond, concernant l'exonération des loyers, que la « stratégie » à propos de cette 2<sup>ème</sup> vague est différente de celle du printemps 2020. La Municipalité entre en matière pour, actuellement, une suspension des loyers et

non une exonération. Avant d'apporter un soutien financier aux différents établissements pranginois, la Municipalité souhaite attendre le mois d'avril pour examiner les situations afin de ne pas se substituer aux éventuelles aides cantonales ou fédérales annoncées.

- M. Jacques Auberson rapporte que la commune de Lavigny offre des bons de CHF 50.- à ses citoyens pour aller se restaurer dans le restaurant du village. Il propose la proposition suivante :
- Offrir un bon de CHF 100.-, payé 80.- par les citoyens, afin de soutenir les établissements pranginois.
- M. Jean-Marc Bettems déplore l'état du Chemin du Coutelet. Il demande à M. Denys Chevalier si des travaux sont planifiés.
- M. Denys Chevalier confirme l'état déplorable de ce chemin. Cependant, au vu de l'avancée du projet « Entre deux-chemins », il est fort probable que M. Denys Chevalier n'ait pas la possibilité de résoudre ceci avant le mois de juin 2021, fin de la législature.
- M. Jacques Auberson fait part d'autres chemins à l'état déplorable. Il souhaiterait qu'un inventaire soit réalisé afin d'estimer le coût qui devrait être supporté.
- M. André Fischer rappelle qu'il souhaitait déposer une motion en décembre 2020 afin de ne pas rater « le train » de la nouvelle STEP, vu ses propres réticences en ce qui concerne la STEP de Nyon. M. André Fischer fait confiance à Mme Dominique-Ella Christin pour la suite de ce dossier.
- M. André Fischer attire l'attention de la Municipalité sur le respect des tailles de haies au chemin de la Tuilière. Il fait remarquer du fait du manquement de ce respect au niveau de la taille des haies que la voirie rencontre de nombreuses difficultés pour le déneigement des voies publiques. Il considère qu'il est toujours difficile de faire respecter ces mesures, souvent impopulaires, et enjoint les municipaux sortants qui ne se représentent pas à faire le nécessaire.

Mme Alice Durgnat-Lévi remercie M. André Fischer et annonce au Conseil la présence d'un nouvel îlotier, disponible pour recevoir les requêtes et autres doléances de la population. Elle enjoint également régulièrement les collaborateurs de la voirie de lui faire part de ces non-respects.

- M. Roland Haas demande à M. Denys Chevalier, concernant les travaux annoncés au Chemin de la Redoute, s'il n'est pas possible de coordonner les différents intervenants pour obtenir une fermeture moins longue.
- M. Denys Chevalier répond par la négative, ces fermetures concernant principalement la Ville de Nyon.
- M. Roland Haas se réfère à la page 518 du procès-verbal du 17 décembre 2020 qui stipule que l'exploitation de la plage ne présente ni recette ni dépense. Il souhaite donc connaître la volonté de la Municipalité vis-à-vis de cette plage.
- M. Denys Chevalier répond qu'un travail est en cours concernant la plage de Promenthoux.

- M. Claude Favre fait remarquer qu'un problème de stationnement subsiste au Chemin des Jaquines avec des bus qui se garent régulièrement sur un terrain à proximité de l'intersection avec la Route de l'Etraz. Il souhaiterait une action de prévention par la police.
- M. Denys Chevalier s'est déplacé auprès du propriétaire du terrain afin qu'il intervienne pour faire respecter sa propriété. Celui-ci étant peu enclin, il en discutera avec sa collègue, Mme Alice Durgnat-Lévi, en charge de la sécurité.
- M. Roland Haas interpelle la Municipalité sur le dépassement annoncé dans le procès-verbal du 17 décembre 2020. Il souhaite donc savoir à quel moment ces dépenses seront soumises à l'approbation du Conseil selon le Règlement de la comptabilité sur les communes.
- M. le Syndic répond que les dépenses, concernant la situation impactée par la Covid-19, s'élève à CHF 128'000.-. Cependant, toutes ces dépenses impactent plusieurs comptes de la Commune et non un seul compte qui aurait été créé pour la Covid-19. La condition énoncée par M. Roland Haas ne répond donc pas à la situation actuelle.
- M. Roland Haas a reçu la réponse suivante de la part du préfet : « Dès lors, si dans le cas conventionné, des dépenses ont été, au-delà des montants accordés par le Conseil au budget ou préavis, la Municipalité devra produire, à l'approbation du Conseil, des préavis en rapport avec ces dépenses. »

Le PRESIDENT remercie le Bureau et le service technique de la Commune pour la préparation de cette séance.

### 16/ Contre-appel

La présence est de 50 membres. La séance est levée à 22:00.

### CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le PRESIDENT

Daniel Bujard

Le Secrétaire

Jérôme Seydoux

### Transcriptions originales

M. Igor Diakoff Page 432

« La pluralité des voix n'est pas une preuve qui vaille rien, pour les vérités un peu malaisées à découvrir. »

Mme Dominique-Ella Christin Page 435

« Mme Dominique-Ella Christin remercie les organes exécutifs sur la période 2011-2021 et particulièrement le travail remarquable de Mme Martine Baud »

# PRANGINS

# Conseil communal du 17 février 2021

